

Doudeville



Capitale du lin

ARRETE MUNICIPAL de CIRCULATION
Commune de DOUDEVILLE - Seine-Maritime

BRADERIE DU 13 OCTOBRE 2024

N°76-09-2024

Le Maire de DOUDEVILLE,

Vu, le Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la manifestation dénommée « braderie » le dimanche 13 octobre 2024 sur la commune de Doudeville,

ARRETE

Article 1^{er} : Du lundi 07 octobre 2024 – 19h00 au mardi 15 octobre 2024, au niveau de la rue du Val d'Auge et, si besoin du parking du Mont Criquet – 76560 Doudeville, le stationnement et la circulation seront interdits afin que les industriels forains puissent y stationner.

Article 2^{ème} : Le stationnement et la circulation seront interdits sur la portion rue du Maréchal de Villars – 76560 Doudeville à l'occasion du marché du samedi 12 octobre 2024 de 6h00 à 14h00.

Article 3^{ème} : Un dispositif signalera cette prescription et à prendre toute précaution en ce qui concerne cette manifestation, notamment vis à vis des piétons et des automobilistes, afin de garantir la sécurité des usagers, et de gêner le moins possible la circulation.

Article 4^{ème} : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur. L'enlèvement du véhicule pourra être effectué par un garage agréé par la Préfecture de la Seine-Maritime. Les frais de mise en fourrière et de gardiennage seront à la charge du contrevenant.

Doudeville, le 24 septembre 2024

M. Le Maire

M. Daniel Duréca



Ampliations :

- M. l'agent de police
- Gendarmerie
- Service Voirie
- D.D.R
- Service incendie
- Le demandeur
- Registre